

CANADA
Province de Québec
M.R.C. de la Vallée-de-la-Gatineau
Municipalité de Messines

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil de la Municipalité de Messines, tenue mercredi 5 septembre 2018 à 19h00 à la salle Réjean-Lafrenière du Centre multiculturel de Messines sis au 70, rue Principale à Messines.

Sont présents :

M. Ronald Cross, maire
Mme Anne Langevin, conseillère
Mme Annie Galipeau, conseillère
M. Éric Galipeau, conseiller
M. Denis Bonhomme, conseiller et maire substitut
M. Yves St-Jacques, conseiller
M. Jean-Guy Carignan, conseiller

Monsieur Jim Smith, directeur général

Présence dans la salle : six (6) personnes.

OUVERTURE DE LA RENCONTRE

Le maire, monsieur Ronald Cross, ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare la session ouverte à 19h00. Il souhaite la bienvenue aux participants.

R1809-246

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de Denis Bonhomme,
Appuyée par Jean-Guy,
Il est résolu à l'unanimité

Que l'ordre du jour soit adopté, tout en gardant le point varia ouvert;

Ordre du jour

0	OUVERTURE DE LA RENCONTRE
----------	----------------------------------

- 0.1 Moment de réflexion
- 0.2 Ouverture de la session
- 0.3 Adoption de l'ordre du jour
- 0.4 Adoption du procès-verbal du 1^{er} août 2018
- 0.5 Suivi au procès-verbal
- 0.6 Période de questions

100	ADMINISTRATION GÉNÉRALE
------------	--------------------------------

110 CONSEIL MUNICIPAL

- 110-01 Demande de la troupe TAIME
- 110-02 Concours Maison fleurie – Résultats
- 110-03 Demande de droit de passage – Terrain enclavé
- 110-04 Projet de réfection de la rampe de mise à l'eau du lac Blue Sea – autorisation de dépense

130 GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

- 130-01 Présentation des comptes dus au 31 août 2018
- 130-02 Présentation des comptes payés au 27 août 2018
- 130-03 Présentation des salaires payés par dépôt direct
- 130-04 Rapport du dg des dépenses engagées au 27 août 2018
- 130-05 Caisse populaire – Relevé de compte au 27 août 2018
- 130-06 État des activités financières- Suivi du budget 2018

200	SÉCURITÉ PUBLIQUE
200-01	Compte rendu du Comité incendie
200-01	Autorisation d'achat – Scie de sauvetage
200-02	Autorisation d'achat – Matériel éducatif
200-03	Nomination de deux officiers non urbain
300	TRANSPORT
400	ENVIRONNEMENT
500	COMITÉ DE LA FAMILLE ET/OU DES AÎNÉS
600	AMÉNAGEMENT, URBANISME, RÈGLEMENT LOCAL ET DÉVELOPPEMENT
700	COMMUNICATION DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET LA BIBLIOTHÈQUE
700-01	Bibliothèque municipale 50 ans – autorisation de dépenses
800	CORRESPONDANCE OFFICIELLE REÇUE
800-01	Remerciements de l'Association de Protection des Lacs des Cèdres
800-02	Correspondance de Stéphanie Vallée
800-03	Invitation messe des pompiers et de la sécurité publique
900	VARIA
1000	PÉRIODE DE QUESTIONS ET PAROLE AU PUBLIC
1000-1	Période de questions
1100	LEVÉE DE LA SESSION

ADOPTÉE

PROCÈS-VERBAUX

CONSEIL MUNICIPAL

R1809-247

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 1^{er} AOÛT 2018

CONSIDÉRANT QU'une copie du document en titre a été remise à tous les membres du conseil deux jours ouvrables avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition d'Éric Galipeau,
Appuyée par Denis Bonhomme,
Il est résolu à l'unanimité

D'ADOPTER ce procès-verbal tel que présenté.

ADOPTÉE

R1809-248

TROUPE DE THÉÂTRE TAIME - DEMANDE D'UTILISATION DE LA SALLE RÉJEAN LAFRENIÈRE

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jean-François Chabot, président de la troupe de théâtre TAIME, un groupe théâtral de la région, a déposé auprès du conseil municipal, un projet pour la présentation de deux matchs d'improvisation à la salle Réjean-Lafrenière du Centre multiculturel (CMC);

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du projet déposé par monsieur Chabot et se disent favorables à la tenue de l'activité proposée dans la salle du Centre multiculturel;

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition d'Annie Galipeau,
Appuyée par Éric Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise à monsieur Chabot et la troupe TAIME, l'utilisation de la salle Réjean-Lafrenière du CMC pour permettre la tenue de deux match d'improvisation et ce selon la disponibilité de la salle, sans nuire aux activités hebdomadaires ou de location.

ADOPTÉE

R1809-249

CONCOURS MAISON FLEURIE – DÉVOILEMENT DES GAGNANTS ET REMISE DES PRIX

CONSIDÉRANT la tenue du concours Maison fleurie de Messines;

CONSIDÉRANT QU'il y avait trois catégories soit Façade, Bac et jardinière et Mon premier jardin fleuri qui s'adressait exclusivement aux enfants de Messines;

CONSIDÉRANT QU'il y a eu un total de 15 inscriptions, toutes catégories confondues au concours;

CONSIDÉRANT QUE le comité responsable du concours Maison fleurie a procédé à l'évaluation des propriétés inscrites et a ainsi établi la liste des récipiendaires des différentes catégories du concours, et en a fait la présentation aux membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition d'Annie Galipeau,
Appuyée par Jean-Guy Carignan,
Il est résolu à l'unanimité

QUE les lauréats suivants soient officialisés; soit:

Catégorie	1 ^{ère} place	2 ^{ième} place
Façade	Mélanie Auger	Francine Saumure
Boîte et jardinière	Isabelle Lauriault	
Mon premier jardin fleuri	Tommy Alie	Mahée, Émile et Blanche
Coup de cœur	Lucille Auger	

QUE la Municipalité félicite les gagnants, de même que tous les citoyens dont les efforts ont contribué au charme et à la beauté reconnue de Messines. Vous avez su, par votre travail d'horticulture, donner un cachet remarquable à l'environnement et un accent de qualité à notre milieu de vie.

QUE les lauréats reçoivent les prix suivants : Catégorie *Façade*, un montant de 100 \$ pour la 1^{ière} position, un montant de 50 \$ pour la 2^{ième} position. Dans la catégorie *Bac et jardinière*, un montant de 50 \$ pour la 1^{ière} position et qu'un montant de 25 \$ pour la 2^{ième} position. Dans la catégorie *Mon premier jardin fleuri*, le gagnant de la 1^{ère} position se mérite deux (2) laissez-passer pour le Mont-Cascades et la deuxième position recevra deux (2) laissez-passer pour la piscine de l'Auberge du Draveur. Finalement le lauréat du coup de cœur des juges recevra un montant de 25 \$.

QUE le conseil autorise le déboursé pour la valeur des montants autorisés.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1809-250

DEMANDE DE DROIT DE PASSAGE – TERRAIN ENCLAVÉ

CONSIDÉRANT QUE M. René Cronier, propriétaire du lot 5 204 911, dont une partie dudit lot est situé à l'ouest du parc linéaire;

CONSIDÉRANT QUE ladite partielle de terrain est située tout près du chemin Cronier;

CONSIDÉRANT QUE M. Cronier s'adresse à la Municipalité afin d'obtenir un droit de passage sur le corridor de l'ancienne route Blue Sea – Messines, dont celle-ci est enregistrée au nom de la municipalité de Messines;

CONSIDÉRANT QUE M. Cronier déclare que sa demande est motivée par le fait qu'il souhaite céder une partielle dudit lot à sa fille afin que cette dernière puisse se construire une résidence.

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Yves St-Jacques,
Appuyée par Jean-Guy Carignan,
Il est résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise le droit de passage, permettant un accès pour ce terrain enclaver.

QUE la présente autorisation soit consentie sans aucuns frais d'aucune nature à la Municipalité

QUE la responsabilité de la municipalité se limite à l'autorisation du droit passage.

ADOPTÉE

R1809-251

PROJET DE RÉFECTION DE LA RAMPE DE MISE À L'EAU DU LAC BLUE SEA – DEMANDE DE PROLONGER LA DATE DU CERTIFICAT D'AUTORISATION. AUTORISANT LA RÉALISATION DES TRAVAUX

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du projet mentionné en exergue la municipalité a obtenu du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) un certificat d'autorisation, autorisant la réalisation des travaux entre le 15 juillet et le 15 septembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE pour des raisons hors de son contrôle la municipalité ne peut réaliser les travaux dans le délai autorisé et doit déposer une demande de prolongation;

CONSIDÉRANT QUE : le MDDELCC exige des frais de dossier de 333\$, pour prolonger la date de réalisation des travaux au 30 septembre, et ce au lieu du 15 septembre 2018.

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition d'Yves St-Jacques,
Appuyée par Denis Bonhomme,
Il est résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise le directeur général de soumettre une demande de prolongation du certificat d'autorisation dans le présent dossier et par conséquent autorise la dépense de 333\$.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité
Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

R1809-252

ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES DUS AU 31 AOÛT 2018

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes dus a été transmise aux membres du conseil deux jours ouvrables avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition de Denis Bonhomme,
Appuyée par Yves St-Jacques;
Il est résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le rapport des comptes dus au 31 août 2018, tel que déposé et par conséquent d'autoriser leur paiement, pour la somme de 45 476.78 \$.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité
Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1809-253

POUR ACCEPTER LA LISTE DES COMPTES PAYÉS AU 27 AOÛT 2018

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes payés par chèques et par prélèvements électroniques a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,
Sur une proposition de Denis Bonhomme,
Appuyée par Jean-Guy Carignan,
Il est résolu à l'unanimité

D'ADOPTER la liste des comptes payés telle que déposée pour la période du 1^{er} août 2018 au 27 août 2018, pour la somme de 50 566.00 \$;

Détail des comptes payés :

NOMBRE	DESCRIPTION	MONTANT
6	Chèques fournisseurs émis	1 440.22 \$
22	Prélèvements électroniques	49 125.78 \$
	TOTAL :	50 566.00 \$

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1809-254

POUR ACCEPTER LA LISTE DES SALAIRES PAYÉS PAR DÉPÔT DIRECT

CONSIDÉRANT QUE la liste des salaires payés par dépôt direct a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Jean-Guy Carignan,
Appuyée par Éric Galipeau;
Il est résolu à l'unanimité

D'ADOPTER la liste des salaires payés par dépôt direct pour la période du 1^{er} août au 27 août 2018, dont celle-ci représente la somme de 42 186.12 \$

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1809-255

RAPPORT DU DG DES DÉPENSES ENGAGÉES AU 27 AOÛT 2018

CONSIDÉRANT QU'en vertu du règlement N° 210-279, le directeur général/secrétaire-trésorier a le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats;

CONSIDÉRANT QUE le rapport des dépenses du directeur général/secrétaire-trésorier a été transmis aux membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Yves St-Jacques,
Appuyée par Denis Bonhomme;
Il est résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le rapport des dépenses engagées par le directeur général et secrétaire-trésorier tel que déposé, pour la période du 1^{er} août 2018 au 27 août 2018, dont celui-ci représente une somme de 9 395.01 \$ en plus des taxes applicables.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1809-256

SERVICE INCENDIE – ACHAT D'UNE SCIE DE SAUVETAGE

CONSIDÉRANT QUE le chef pompier demande l'autorisation pour l'achat d'une scie de sauvetage afin de remplacer la scie présentement employée par le service et qui est non conforme à l'utilisation requise ;

CONSIDÉRANT QUE la scie actuelle est destinée à la foresterie et qu'elle n'est pas conçue pour couper d'autres matériaux que le bois ;

CONSIDÉRANT QUE la scie de sauvetage doit être conçue pour couper des matériaux tels que le verre trempé, les feuilles d'acier, les panneaux de cuivre ou d'aluminium, le carton bitumé, les structures de bois avec clous, la maçonnerie et le bardeau grâce à sa chaîne au carbure ;

CONSIDÉRANT QUE les dents de la chaîne au carbure offrent plus de durabilité et qu'elles sont plus résistantes à divers matériaux que la chaîne ordinaire ;

CONSIDÉRANT QU'UNE demande de soumission a été déposée chez quatre (4) différents fournisseurs et que le prix le plus bas est celui de Performance Plus à Maniwaki ;

FOURNISSEURS	PRIX (AVANT TAXES)
PERFORMANCE PLUS Maniwaki	1 674,47\$
COOP Gracefield	1 899,99\$
STIHL (site internet)	1 969,95\$
*ANATOLE GAGNON Maniwaki	N/D

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Éric Galipeau,
Appuyée par Yves St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise la dépense concernant l'achat d'une scie de sauvetage au coût de 1 674,47\$ avant taxes. Cette somme sera débitée de l'allocation de dépenses générales prévue au budget pour le service incendie du poste GL # 03-31022-725.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1809-257

SERVICE INCENDIE- ACHAT DE MATÉRIEL ÉDUCATIF POUR DISTRIBUER AUX ENFANTS LORS DE LA SEMAINE DE PRÉVENTION DES INCENDIES

CONSIDÉRANT QUE le chef pompier propose, pour une 6^e année consécutive, l'achat de matériel éducatif pour la prévention, et ce pour les enfants d'âge préscolaire et scolaire;

CONSIDÉRANT QUE la distribution du matériel constitue un bon outil de sensibilisation pour les jeunes du territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE, les membres du comité recommandent au conseil d'adopter une résolution concernant l'achat de matériel de prévention incendie pour distribuer aux enfants lors de la semaine de prévention des incendies qui se tiendra du 7 au 13 octobre 2018;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Annie Galipeau,
Appuyée par Denis Bonhomme,
Il est résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise la dépense concernant l'achat de matériel de prévention auprès des fournisseurs Édition Petite Mine et Source de prévention au coût de 113,07\$ taxes non incluses en plus des frais de livraison. Cette somme sera débitée du montant réservé au programme de prévention prévue au budget pour le service incendie du poste GL # 02-22000-689.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1809-258

SERVICE INCENDIE- NOMINATION DE DEUX OFFICIERS NON URBAIN

CONSIDÉRANT l'intérêt qu'ont démontré deux pompiers de la brigade à suivre la formation « Officiers non urbain » ;

CONSIDÉRANT QUE ces deux pompiers ont fait partie de la cohorte formée par la MRC Vallée-de-la-Gatineau au printemps 2018 qui ont suivi la formation « Officier non urbain » ;

CONSIDÉRANT QUE ces deux pompiers ont réussi avec succès la formation « Officier non urbain » ;

CONSIDÉRANT QUE le chef pompier André Galipeau recommande au conseil la nomination des pompiers Maxime Galipeau et Sébastien Houle à titre d'officier non urbain.

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Éric Galipeau,
Appuyée par Annie Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise la nomination des pompiers Maxime Galipeau et de Sébastien Houle à titre d'officier non urbain.

ADOPTÉE

R1809-259

LA BIBLIOTHÈQUE DE MESSINES FÊTE SES 50 ANS

CONSIDÉRANT QUE la bibliothèque de Messines fête ses 50 ans et qu'une activité du genre portes ouvertes est organisée par les responsables ;

CONSIDÉRANT QUE lors de ladite activité un tirage au sort parmi les membres actifs de la dernière année est proposé par les organisateurs;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Yves St-Jacques,
Appuyée par Jean-Guy Carignan,
Il est résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise l'achat de deux certificats cadeaux d'une valeur de 50 \$ chacun dont un proviendra de la Maison de la Culture de la Vallée de la Gatineau et l'autre sera issu de la Librairie Mi Maya.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

LEVÉE DE LA RÉUNION

R1809-260

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur une proposition d'Yves St-Jacques,
Appuyée par Denis Bonhomme
Il est résolu à l'unanimité

De lever de la séance régulière à 19:30

ADOPTÉE

Ronald Cross
Maire

Jim Smith
Directeur général/Secrétaire-trésorier